

Ce que nous croyons

EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE DE L'ARBRESLE

CONFESSION DE FOI

Article 1 : LE VRAI DIEU

Nous croyons qu'il y a un seul Dieu qui existe éternellement en 3 personnes : Père, Fils et Saint-Esprit. Il est créateur de toutes choses et souverain sur toutes choses. Il est infini, éternel et tout puissant. Il est l'autorité absolue et Il est digne au plus haut degré de confiance, d'amour, d'obéissance, de louange et d'adoration.

(Ge 1 :1-2 ; De 6 :4 ; Job 23 :4 ; Ps24 :8-10 ; Ps 45 :7-8 ; Es 11 :2 ; Es 12 :2 ; Mt 28 :19 ; Mc 12 :29-33 ; Luc 2 :10-11 ; Jn 1 :1-14 ; Jn 10 :30 ; Ac 5 :3-4 ; Ro 8 :9-11, 14 ; 2 Co 13 :13 ; Ep 4 :6 ; Col 2 :9-10 ; Ap 4 :11).

Article 2 : LES SAINTES ECRITURES

Nous croyons que les écrits canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la Parole de Dieu, l'expression précise jusqu'au moindre mot dans l'original de Sa révélation de lui-même aux hommes, et doivent être la seule et infaillible règle de foi et de vie chrétienne par laquelle nous serons jugés, et la seule pierre de touche pour éprouver toute tradition, toute doctrine et tout système religieux.

(Ex 24 :4-12 ; De 18 :18 ; Ps 78 :5 ; Ro 3 :2 ; Es 8 :20 ; Mt 4 :4 ; Jn 5 :39,46 ; Ac 1 :16 ; Ac 3 :21 ; Ac 17 :11 ; Ro 1 :2 ; 1 Cor 14 :1 :6-12 ; 2 Ti 3 :16 ; 2 Pi 1 :20-21 ; 2 Pi 3 :15-16 ; Ap 22 :18-21).

Article 3 : LA CHUTE DE L'HOMME , LE PECHE ET LEURS CONSEQUENCES

Nous croyons qu'Adam, notre premier père, fut créé innocent et bon, mais qu'ayant volontairement violé le commandement de son Créateur, il perdit son état primitif, de sorte que tous ses descendants, héritant de sa nature, sont enclins au mal. Nous croyons aussi que tous ont transgressé la Loi de Dieu et sont justement exposés à la mort éternelle.

(Ge 1 :26-27 ; Ge 2 :17 ; Ge 3 :6-24 ; De 24 :16 ; Ps51 :7 ; Ps 64 :6 ; Da 12 :2 ; Mt 25 :46 ; Ro 3 :19-23 ; Ro 5 :12 ; 2 Co 5 :10 ; 2 Ti 1 :9 ; 1 Jn 3 :4 ; Ap 20 :15).

Article 4 : JESUS CHRIST ET SON ŒUVRE

Nous croyons que Jésus Christ, la Parole faite chair, né de la vierge Marie, conçu par la vertu du Saint- Esprit, est le Fils de Dieu. Qu'il est vrai Dieu et vrai homme, et qu'après avoir été tenté comme nous en toutes choses, Il est resté saint, innocent, sans souillure. Qu'Il a souffert et qu'Il est mort sur la croix pour expier nos péchés. Qu'Il est ressuscité corporellement et monté au ciel où il est le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et où Il reviendra juger les vivants et les morts.

(Es 53 :4-5 ; Mt 24 :15-42 ; Luc 1 :26-35 ; Jn 1 :14 ; Ac 1 :11 ; Ac 3 :18-21 ; Ac 10 :42 ; Ro 1 :4 ; Ro 3 :25 ; Ro 14 :9 ; 2 Cor 5 :14-15,19 ; Ga 4 :4 ; Ph2 :6-8 ; 1 Thes 3 :13 ; 1 Ti 2 :5 ; 2 Ti 4 :1 ; He 4 :15 ; Ap 1 :7).

Article 5 : LE SALUT PAR LA FOI EN JESUS CHRIST, LA NOUVELLE NAISSANCE

Nous croyons que pour être sauvé, le pécheur doit se repentir de ses péchés, accepter l'œuvre de Jésus, et s'unir à Lui par la foi. Cette union produit la justification, la régénération et la sanctification sans lesquelles nul ne verra le Seigneur. Ceci est la Nouvelle Naissance. Nous croyons que : « C'est par la Grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don gratuit de Dieu. » (Ep 2 :8-9). Nous croyons aussi que la vraie foi se manifeste toujours par des œuvres agréables à Dieu. La Nouvelle Naissance se manifeste par une transformation profonde du croyant qui le conduit à une vie de piété, de sanctification et de témoignage à la Gloire de Dieu, grâce à l'action du Saint- Esprit.

(1 Ro 8 :46-48 ; Ps 51 :3-4 ; Pr 20 :9 ; Ec 7 :20 ; Mt 11 :28 ; Mt 16 :24 ; Luc 13 :3-5 ; Jn 1 :12-13 ; Jn 3 :3-6 ; Ac 20 :21 ; Ro 3 :21 ; Ro 5 :1-9 ; Ro 11 :6 ; 1 Co 1 :30-31 ; Ep 2 :8-10 ; He 12 :12-17 ; Ja 2 :14,18,26 ; 1 Pi 2 :1-2,11-12 ; 1 Pi 3 :15 ; 1 Jn 3 :4-9).

Article 6 : L'ŒUVRE DU SAINT ESPRIT

Nous croyons que c'est le Saint-Esprit qui, appliquant au croyant les vérités de l'Écriture, produit en ceux qui sont élus selon la prescience de Dieu, la vie chrétienne dans son principe et dans ses effets, et les rendent capables d'y persévérer jusqu'à la fin.

1 – Réception du Saint Esprit :

Le croyant reçoit le Saint-Esprit en s'unissant à Jésus-Christ par la foi, sans qu'on puisse dissocier dans le temps ces 2 aspects de commencement de la vie chrétienne.

(Jn 7 :39 ; Ac 11 :15-17 ; Ro 8 :9 ; 1 Co 12 :13 ; Ga 4 :6).

2 – Œuvre du Saint-Esprit dans le croyant :

Au cours de sa croissance spirituelle, sous forme d'expériences diverses, le croyant bénéficie à 2 égards de l'œuvre du Saint-Esprit ; il entre d'une part dans la jouissance effective de bénédictions qui étaient déjà les siennes en Jésus-Christ, mais dont il ne profitait pas encore (ainsi dans le domaine de la sanctification) et, d'autre part, il reçoit un ou plusieurs dons spirituels selon le dessein particulier de Dieu à l'égard de chacun. (Mt 25 :14-30 ; Ro 12 :4-8 ; 1 Co 6 :11-12 ; Ga 5 :16-18,22 ; Ep 4 :11-15 ; 2 Thes 2 :13 ; 1 Pi 4 :10-11).

3 – Evaluation des dons spirituels :

La présence de dons ne permet pas de se prévaloir d'aucune supériorité spirituelle. Il ne convient donc pas de déprécier la vie et la piété des autres églises qui se veulent fidèles à l'Écriture Sainte. (1 Cor 4 :1-7 ; 1 Cor 12 :31 à 14 :1 ; Phil 2 :13).

4 – Parler en langues :

Le parler en langues n'est pas un signe indispensable ni certain du baptême du Saint-Esprit. (1 Cor 12 :7 à 13 et 28 à 30).

5 – Guérison Divine :

Puisque nous attendons encore la rédemption de notre corps lors du retour de Jésus-Christ, bien qu'il nous ait acquies en Sa mort, Dieu accorde par anticipation la guérison aux malades quand il lui plaît, mais il n'a pas promis de le faire toujours. Il peut donc arriver que le chrétien le plus fidèle reste malade et soit appelé à glorifier Dieu dans cette situation. (Ma 8 :16-17 ; Ja 5 :13-18 ; 1 Cor 15 :42-44 ; Ro 8 :18-25 et 28-29 ; 2 Cor 4 :16 à 5 :5 ; 2 Cor 12 :7-10 ; 2 Tim 4 :20).

6 – Prophétie :

Le ministère prophétique dans l'Église, quelle que soit sa forme, ne peut en aucun cas contredire, altérer ou compléter l'Écriture Sainte, ni se substituer à elle. (1 Cor 14 :22-23 ; Ep 2 :20-22 ; Ju 3 ; 2 Pi 1 :20-21 ; Ap 22 :18-19).

7 – Exercice des dons :

Le Saint-Esprit accorde à chaque croyant des capacités particulières. Il est bon que l'Église en favorise l'épanouissement, dans la mesure où celle-ci permet l'édification de la communauté à la Gloire de Dieu. Il est donc indispensable que tous mettent au service de Dieu leur(s) don(s) spirituel(s). (Ro 12 :3-8 ; 1 Cor 12,13,14 ; Ep 4 :7-13 ; 1 Pi 4 :10-11).

Article 7 : LES EGLISES LOCALES

Nous croyons à l'Église Universelle, qui est l'ensemble des rachetés de Jésus-Christ, et dont l'unité véritable est dans le Saint-Esprit. Elle a pour vocation de glorifier Dieu, de proclamer Son Évangile à tout homme. Son expression concrète est celle des églises locales qui sont l'institution divine et nécessaire pour le maintien du témoignage, pour la propagation de la foi évangélique et pour la sanctification des croyants.

Conformément à la Parole de Dieu, l'église locale est une assemblée de croyants ayant confessé individuellement par le baptême leur foi en Jésus-Christ, dépendante de l'autorité de Jésus-Christ définie dans la Bible. Les membres de l'église locale, associés par un engagement volontaire, sont gouvernés par les lois de Christ et exercent, dans l'intérêt général, leurs devoirs suivant les dons qu'ils ont reçus. Les chrétiens qui ont une charge spéciale dans l'église sont les pasteurs, les anciens, les diacres et les diaconesses, dont les devoirs sont indiqués dans le Nouveau Testament.

(Mt 18 :17-20 ; Ac 2 :38-41 ; Ac 6 :2-5 ; Ac 11 :24 ; Ac 15 :3-22 ; 2 Cor 8 :19 ; 2 Cor 8 :23-24 ; Ep 3 :1-12 ; 1 Thes 5 :12 ; Ti 1 :5 ; 13 :17 ; 1 Pi 5 :1-4).

Article 8 : LE BAPTEME

Nous croyons que le baptême biblique est celui des croyants confessant leur foi. Il est pratiqué par immersion totale selon l'enseignement de la Bible. Il est l'emblème frappant et solennel de l'ensevelissement et de la résurrection avec Jésus-Christ, à qui les chrétiens volontairement morts au monde et au péché sont unis par la foi, pour vivre avec Lui une vie nouvelle et sainte. Le baptême ne sauve pas mais il est une obéissance personnelle à la Parole de Dieu et un engagement personnel à suivre Jésus-Christ. Nous croyons d'après l'ordre du Christ, son exemple et celui des Apôtres, que l'immersion des croyants doit précéder l'admission dans l'église locale et la participation à la communion.

(Ma 28 :19 ; Mc 1 :5,10 ; Mc 16 :16 ; Jn 4 :1-2 ; Ac 2 :38-41 ; Ac 8 :36-39 ; Ac 10 :47 ; Ac 16 :33 ; Ro 6 :3-4 ; Ga 3 :27 ; Col 2 :12 ; 3 :5 ; 1 Pi 3 :21).

Article 9 : LA SAINTE CENE

Nous croyons que :

- La Sainte Cène, instituée par notre Seigneur Jésus-Christ, doit être célébrée dans les églises jusqu'à ce qu'il revienne.
- Le pain et le vin sont les symboles du corps et du sang de notre Sauveur.
- Par cette communion, les croyants, en y participant, forment un même corps avec Christ, et sont unis les uns aux

autres dans un même esprit. Chacun participera ou non à la Sainte Cène selon sa propre conscience.
(Mt 26 :26-29 ; Mc 14 :22-25 ; Luc 22 :14-20 ; Ac 2 :42 ; 1 Co 10 :16-17 ; 1 Co 11 :23-27).

Article 10 : LE RETOUR DE CHRIST ET LA RESURRECTION

Nous croyons que Jésus-Christ reviendra pour chercher les siens et établir son Royaume. Nous croyons également à la résurrection des morts, tant des justes que des injustes, et au jugement final où aura lieu la séparation éternelle des bons et des méchants, ceux-ci iront au châtement éternel, et les justes vivant éternellement dans la présence de Dieu. Alors le Règne et la Gloire de Dieu seront pleinement manifestés.

(Job 19 :25-26 ; Es 26 :19 ; Ez37 :21-28 ; Da 12 :2-3 ; Mt 13 :49 ; Mt 24 :15-25 ; Mt 25 :31-36 ; Mc 8 :23-38 ; Luc 1 :32-33 ; Luc 24 :39 ; Jn 5 :28-29 ; Jn 11 :25-26 ; Jn 14 :1-3 ; Jn 20 :26-27 ; Ac 1 :10-11 ; Ac 24 :15 ; Ro 2 :5 ; Ro 11 :25-27 ; 1 Co 15 :12-20,42,52 ; Phil 3 :20 ; 1 Thes 4 :14-17 ; 2 Thes 1 :6-12 ; 2 Thes 2 :1-10 ; Ap 1 :7 ; Ap 19 :11-16 ; Ap 20 :7-15).